

sorte. Et ce qui donne un prix encore plus grand à cette faveur dont vous êtes l'objet, c'est la belle santé que Dieu a voulu conserver, jusqu'à cet âge avancé, aux heureux époux dont nous célébrons le bonheur.

Cette fête que vos enfants, vos amis et les fonctionnaires de votre Département voient arriver avec tant de joie, elle est donc heureuse et belle à tous les égards, et aucun nuage n'existe à l'horizon pour en ternir l'éclat. Permettez-nous de vous offrir nos félicitations les plus vives et les plus sincères pour le grand bonheur dont vous êtes l'objet. Du fond du cœur, nous saluons cette prolongation d'une carrière si honorable et si fructueuse; nous saluons ce maintien d'une santé et d'une activité précieuse pour votre famille, pour le personnel de votre Département, et pour les meilleurs intérêts de l'Instruction publique en cette Province.

Nous faisons des vœux pour que longtemps encore vous jouissiez de cette bénédiction de la santé; pour que longtemps encore vous puissiez, au milieu de l'estime publique, poursuivre votre belle carrière à la tête du système éducationnel de notre Province.

A ces hommages de respect, dans ces félicitations et ces bons souhaits, permettez-nous d'associer à votre nom celui de la vénérable femme qui fut constamment, suivant une touchante expression, l'ange de votre foyer, et qui, après avoir pris sa part des joies comme des épreuves qui marquent toute existence humaine, partage aujourd'hui avec vous le bonheur de ce beau couronnement d'une carrière honorable et utile.

En témoignage de nos sentiments de respect et de la sincérité de nos vœux, veuillez accepter ces quelques objets d'art, et les conserver comme souvenir du dévouement sincère qu'ont pour vous les fonctionnaires de ce Département de l'Instruction publique, en retour de la courtoisie et même de la paternelle bienveillance qui président aux relations journalières que vous avez avec eux.

Après tout cela, un souhait s'échappe encore de nos cœurs, en cette occasion mémorable: puisse la circonstance de vos Noces de diamants nous fournir l'occasion d'une manifestation semblable à celle d'aujourd'hui. Nous espérons, nous croyons même que cette joie nous sera accordée, à vous et à nous. »

#### *Réponse du Surintendant*

L'honorable M. de la Bruère a répondu à ce témoignage de sympathie par le discours suivant :

Messieurs les officiers du Département de l'Instruction publique.

Je ne sais quelles expressions employer pour vous remercier de la très sympathique démonstration dont, à l'occasion du prochain cinquantenaire de mon mariage, je suis l'objet de votre part.

Depuis bientôt seize ans que je suis à la tête du département de l'Instruction publique, j'ai eu l'honneur et le plaisir de recevoir nombre d'adresses qui pour moi ont été un encouragement à bien remplir les devoirs de ma charge, mais aucune ne m'a paru avoir plus de valeur ni ne m'a fait plus de joie au cœur que le vôtre. Si cette adresse est une marque de considération envers votre chef hiérarchique, pour moi elle est un témoignage de sympathie que je ne pourrai oublier et pour lequel je vous offre ma vive gratitude.

Comme vous le dites en termes si vrais: au département de l'Instruction publique, nous formons une sorte de famille et j'ajouterais que l'organisation particulière de notre régime scolaire ne semble pas étrangère aux liens de mutuelle entente qui existent entre vous et le chef de cette famille. La loi a placé le Surintendant en dehors du champ agité de la politique et l'a débarrassé des préoccupations de parti. Nommé en ces conditions de permanence, il n'est pas exposé aux inconvénients des changements quelquefois brusques de gouvernement: l'expérience qu'il acquiert, avec les années dans l'administration générale de son département et jusque dans les détails, et ses relations quotidiennes avec les commissions scolaires lui permettent d'avoir des idées de suite et d'orienter sa conduite de manière à faire exécuter la loi avec le moins de froissements possible.